

Police municipale
T +41 (0)22 306 06 55
F +41 (0)22 306 06 51
police-municipale@vernier.ch

DEMANDE D'AUTORISATION SIMPLIFIÉE DE POSE DE PANNEAU

A adresser à la police municipale de Vernier

Objet de la demande (1 objet par demande)

Les articles mentionnés sont ceux du règlement cantonal d'application de la loi sur les procédés de réclame – F 3 20.01

Nature du procédé de réclame

- Panneau « de chantier » (art.20)
 Panneau « à louer » ou « à vendre » (art.24)

La surface du procédé de réclame ayant trait à la location ou à la vente ne peut pas excéder 2m².

La surface maximale d'un panneau de chantier est de 20 m². Les deux tiers au moins du panneau sont consacrés aux informations sur le chantier, soit le type et la description des travaux effectués, un dessin, le nom du propriétaire, le nom et l'activité des entreprises et mandataires œuvrant sur le chantier. La surface restante peut être consacrée à des informations ayant trait à la location et/ou à la vente de la construction.

Adresse du lieu d'emploi du procédé

Mandataire chargé de la pose

Nom, prénom ou raison sociale

Adresse

Tél Fax E-mail

Utilisateur du procédé de réclame

Établissement/commerce/société.....

Nom, prénom du propriétaire de du représentant

Adresse.....

Tél Fax E-mail

Descriptif détaillé du procédé de réclame (dimension, couleur, texte, photos)

Art. 3 – 8 LPR F 3 20 ; art. 96 – 97 OSR

.....
.....
.....

Les articles mentionnés sont ceux du règlement cantonal d'application de la loi sur les procédés de réclame et de l'ordonnance sur la signalisation routière.

Lieu et date

Cachet et signature du requérant ou du mandataire